



16 octobre 2018 : CPN

La mascarade continue

- **L'appel d'offre de cet été concernant le renouvellement de notre mutuelle santé** a attribué le marché à Harmonie Mutuelle : une information sera envoyée prochainement par les RH. La Mutuelle enverra un mail à chaque salarié dès le 02 novembre pour l'affiliation.

Attention, par défaut, chacun sera affilié dans la catégorie « famille ». A vous d'ajuster en fonction de votre situation.

L'UNSA-CCI a déploré :

- o le remodelage des catégories qui pénalise fortement les « isolé avec 1 enfant ». L'employeur n'a pas pu nous donner les chiffres nationaux correspondant à cette catégorie. Petit indice : en Alsace-Moselle, ils représentent 10 % de l'effectif...
- o l'augmentation inexplicée de l'option pour les alsaciens-mosellans

Le réseau de délégués tel que nous l'avons connu chez MCCI, n'a pas été repris par l'employeur dans le cahier des charges.

- **Constat de dysfonctionnement des groupes de travail.**





Faute d'une véritable volonté du collègue employeur de **négoçier** *, impossible de faire aboutir des textes. Tout au plus, ils **débattent** ** avec nous.

* *Négociation : action de discuter les affaires communes entre des parties en vue d'un accord*

** *Débat : discussion sur un thème donné entre des personnes d'opinions différentes*

Le Président de la CPN en fait le constat et demande un travail en amont, pour finaliser les sujets proposés. Nous avons entendu une timide incitation de la Tutelle envers le collègue employeur en ce sens.

- **L'UNSA-CCI fait preuve d'ouverture, sans succès :**

- **sur la Médecine du Travail** en proposant que les CPR puissent adapter le rythme des visites en fonction de la situation dans chaque région 
- **sur le travail nomade** : faire un état des lieux avant d'écrire un texte pertinent 
- **sur la mutation fonctionnelle** : nous avons obtenu la création d'un groupe de travail pour définir et encadrer par des textes les différentes situations entre mutation à l'initiative de l'employeur, ouverture de poste, reclassement 
- **sur les temps de déplacement**, en proposant de s'appuyer sur les travaux réalisés dans certaines régions 

- **L'UNSA-CCI a demandé à la Tutelle et aux Présidents du collège employeur des informations sur l'état d'avancement de la réforme :**

- l'objectif est de signer la COP (Contrat d'Objectifs et de Performance) avant fin 2018. La COP sera **prescriptive**,
- les aspects sociaux de la réforme sont en cours d'étude,
- le statut privé a d'ores et déjà été inscrit dans la Loi PACTE car il n'y a qu'une loi économique par mandat,
- les discussions sont en cours pour le devenir des CFE.

Alors que la casse sociale a déjà commencé dans certaines régions, on ne peut pas imaginer que la réforme puisse se faire sans licenciements.

Nous déplorons que la Tutelle minimise l'impact social de la réforme.

L'UNSA-CCI s'engage à poursuivre son action auprès du Ministère et des Présidents de CCI pour défendre les emplois et l'avenir de notre institution.

DERNIERE MINUTE

Un amendement au Projet de Loi de Finances 2019 a été adopté, assimilant les CCART aux ruptures conventionnelles de droit privé.

Les indemnités ne seront plus soumises à charges sociales pour l'employeur ni à l'impôt sur le revenu pour les salariés, dès lors qu'elles restent en-dessous des limites fixées par le Statut.

SOUTENEZ L'ACTION DE L'UNSA-CCI ...

REJOIGNEZ-NOUS !

Toutes nos informations et bulletin d'adhésion sur

www.unsa-cci.com